



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°126

Date de Publication
24 NOV. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
24 NOV. 2022
Date de la convocation
8 novembre 2022

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND MORTELETTE.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme HERVE GENOVESI à Mme LAFAYSSE
M. DE SOUSA à Mme MATEO

Absente :

Mme VAUTRIN

Madame GOBET a été élue secrétaire

Objet : Autorisation de signature du marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, anti-légionellose et hottes aspirantes, de type prestation et forfait. Attribution du lot N°3 : maintenance des hottes aspirantes.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que la ville de Cassis a souhaité renouveler son marché de services de maintenance des installations de chauffage et climatisation qui est arrivé à terme. Ce marché regroupe 4 lots distincts.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 9 août 2022 sur e-marchespublics.com, BOAMP et JOUE,

Vu le rapport d'analyse des offres finales présenté en commission d'appel d'offres en date du 25 octobre 2022 pour le choix du titulaire ;

Considérant que la commission d'appel d'offres a proposé au pouvoir adjudicateur de retenir pour le lot N°3 « Maintenance des hottes aspirantes », l'offre de l'entreprise VEOLIA ENERGIE FRANCE, domiciliée 21 Rue de la Boetie - 75008 PARIS (SIRET 508 867 124 000 51) pour un montant annuel de 600 € HT.

Au vu de ces éléments, le rapporteur propose au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise VEOLIA ENERGIE FRANCE pour le lot N°3 pour un montant annuel de 600 euros HT,
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 15 novembre 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

